

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné du **RWANDA**, Office national des postes Iposita Rwanda, souhaite informer à nouveau les opérateurs désignés des Pays-membres de l'Union de l'existence de plusieurs émissions illégales au nom de la République du Rwanda.

«Comme indiqué dans la circulaire 252 du 16 novembre 2009, ces émissions illégales sont:

- Jean Paul II (2003).
- Adamite de 650 FRW (2009).
- Prehnite de 650 FRW (2009).

L'opérateur postal rwandais dénonce et condamne de telles pratiques et rappelle que les émissions illicites portent préjudice à la réputation de la poste rwandaise en général et à celle des services philatéliques en particulier. En outre, ces figurines sont émises en violation flagrante de la législation nationale sur la production des timbres-poste, des dispositions de l'article 8 de la Convention de l'Union postale universelle et de la recommandation C 26/2008 du 24^e Congrès.

A cet égard, nous comptons sur les initiatives que prennent l'UPU et ses organes pour combattre ce phénomène. Nous comptons également sur l'action de solidarité des autres opérateurs désignés, qui voudront bien prendre des dispositions utiles en vue de nous aider à identifier les auteurs de ces actes et à les traduire en justice.

Enfin, nous comptons sur nos partenaires philatélistes, ayant toujours porté un intérêt évident aux timbres-poste du Rwanda et qui continuent d'observer la réglementation régissant la mise en circulation des produits philatéliques, et les invitons à contacter, chaque fois qu'il est nécessaire, les opérateurs désignés en vue de les alerter sur l'irrégularité éventuelle de certaines émissions.

L'opérateur désigné rwandais informe également ses partenaires membres de l'Union que, pendant les années 2000 et 2001, le Rwanda n'a émis aucun timbre-poste et la dernière émission de timbre-poste remonte au 21 novembre 2003 sous le sujet «Lutte contre le sida chez l'enfant». Toute émission portant une date ultérieure à celle-ci est illégale et doit être traitée comme telle.»

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

K.J.S. McKeown
Directeur du développement
des marchés